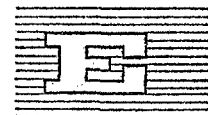


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1983/47  
15 février 1983

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS/ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-neuvième session  
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES  
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES  
PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Note du secrétariat

A sa 90<sup>ème</sup> séance, le 7 février 1983, la Commission a adopté la décision 1983/103, par laquelle elle priait le secrétariat d'établir une note dressant la liste des documents relatifs à la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Guatemala, accompagnée d'une indication de leur contenu. On trouvera ci-après la liste 1/ demandée par la Commission; elle est divisée en quatre parties :

- A. Législation
- B. Communications du Gouvernement
- C. Documents communiqués par des organisations intergouvernementales
- D. Documents communiqués par des organisations non gouvernementales.

1/ Ces documents peuvent être consultés auprès du secrétariat.

A. Législation

1. Constitution du 26 avril 1982, promulguée par la Junte militaire dirigée par le Général Efraín Ríos Montt qui a pris le pouvoir le 23 mars 1982. Cette constitution fait du respect des droits de l'homme l'un des principes de l'ordre intérieur et des relations internationales du Guatemala.
2. Décret-loi 33-82, du 24 mai 1982, et décret-loi 34-82, du 27 mai 1982, qui constituent la loi d'amnistie pour "les crimes politiques et les crimes connexes non politiques". Cette loi est restée en vigueur pendant 30 jours (en juin).
3. Décret-loi 46-82, du 1er juillet 1982, portant création de tribunaux d'exception. Ceux-ci peuvent prononcer la peine capitale pour les "actes de terrorisme" définis à l'article 4 du décret-loi. L'article 7 de ce même décret dispose que les membres de ces tribunaux sont nommés par le Président de la République. Le décret-loi institue une procédure sommaire et restreint les garanties judiciaires en stipulant que les décisions de ces tribunaux d'exception ne sont pas susceptibles d'appel (article 33).
4. Décret-loi 65-82, du 17 août 1982, portant création du Conseil d'Etat, organe doté d'un statut consultatif.

B. Communications du Gouvernement guatémaltèque

1. Lettre datée du 26 octobre 1982, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies (document A/C.3/37/5), et l'informant que la Commission interaméricaine des droits de l'homme s'était rendue au Guatemala du 20 au 26 septembre 1982. Conformément aux recommandations faites par cette organisation au sujet des tribunaux d'exception, le Gouvernement guatémaltèque annonçait qu'il avait l'intention de "suspendre l'exécution des peines prononcées par les tribunaux d'exception de façon à permettre une modification de la loi et l'établissement de voies de recours (...) afin que (...) soit mieux garanti leur droit [des prévenus] à une procédure régulière".
2. Lettre datée du 20 octobre 1982, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies. On peut y lire qu'à San Martín de Jilotepeque "3 500 paysans se sont rendus de leur plein gré à l'armée" qui "les aide".
3. Discours prononcé le 4 décembre 1982 par le Président de la République à San Pedro Sula (Honduras) à l'occasion d'une rencontre avec le Président des Etats-Unis, concernant les actes de terrorisme et de subversion au Guatemala.
4. Note datée du 10 janvier 1983, adressée au Rapporteur spécial pour la question des exécutions sommaires ou arbitraires par le Ministre des affaires étrangères de la République du Guatemala, en réponse à des allégations formulées dans des documents établis par l'organisation non gouvernementale Amnesty International. Dans sa note, le Ministre nie que le Gouvernement guatémaltèque soit responsable des événements rapportés par cette organisation et attribue les morts à des "actes de guerre" ou aux activités de "groupes subversifs". Il donne aussi des détails sur le programme intitulé "Des fusils et des haricots", dans le cadre duquel les paysans sont organisés en "patrouilles civiles d'autodéfense" qui, selon les termes du Ministre, ne s'apparentent en rien à des "groupes paramilitaires" ni à des "escadrons de la mort". Des renseignements sont aussi donnés sur un autre programme intitulé "Un toit, du pain, du travail".

En outre, le Ministre demande que soient prouvées les allégations de massacres de la population autochtone formulées par Amnesty International. Il admet toutefois que "sur les hauts plateaux du Guatemala, c'est en fait une guerre qui a été menée contre des factions subversives, guerre qui a fait des victimes innocentes". Pour lui, les massacres qu'Amnesty International décrit comme ayant eu lieu dans un certain nombre de villages "ont été perpétrés par des éléments subversifs pour intimider la population autochtone".

5. Déclaration du Gouvernement guatémaltèque à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 11 janvier 1983. Les objectifs du gouvernement y sont énoncés comme étant "l'établissement de la paix, la réforme, le progrès économique et la démocratie".

C. Documents communiqués par des organisations intergouvernementales

1. Commission interaméricaine des droits de l'homme, Report on the situation of human rights in the Republic of Guatemala (Rapport sur la situation des droits de l'homme dans la République du Guatemala), OAS/SER.L/V/II.53, document 21/Rev.2, daté du 13 octobre 1981, Washington 1981, 133 pages. Ce rapport contient une étude détaillée des structures politiques et juridiques au Guatemala, ainsi qu'un examen des allégations concernant le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, à la justice et aux garanties prévues par la loi, la liberté de conscience et de religion, la liberté de pensée et d'expression, le droit de réunion, la liberté d'association, les droits politiques et syndicaux et les droits économiques et sociaux.

D. Documents communiqués par des organisations non gouvernementales

1. Amnesty International, document AMR.34/34/82/S daté du mois de juillet 1982 : Guatemala : extra-judicial executions on a large-scale in rural areas under the Government of General Efraín Ríos Montt (Guatemala : exécutions extra-judiciaires massives dans les zones rurales sous le régime du Général Efraín Ríos Montt). Le document indique que 2 186 assassinats ont été commis au Guatemala entre avril et juillet 1982. Il donne la liste des exécutions extra-judiciaires qui auraient eu lieu entre le mois de mars et le mois de juin 1982 et reproduit le témoignage d'un survivant de l'attaque lancée par l'armée le 7 avril 1982 contre le village de Chirrenchiqué (Cobán, département d'Alta Verapaz). Il contient également le témoignage d'Emeterio Toj, fondateur du Comité pour l'unité paysanne (CUC), ainsi qu'une analyse de la législation relative à l'état de siège et des accusations portées contre l'armée régulière et les groupes paramilitaires, en particulier les soi-disant "patrouilles de défense civile", considérées comme responsables des exécutions extra-judiciaires.

2. Comité inter-Eglises des droits de l'homme en Amérique latine : rapport sur les droits de l'homme au Guatemala, janvier-mai 1982. Ce document étudie la situation intérieure au Guatemala au cours des cinq premiers mois de 1982, en liaison avec l'état de guerre et la conversion des services de sécurité en forces paramilitaires. Il énumère un certain nombre de cas précis de massacres des populations autochtones et paysannes qui auraient eu lieu entre le mois de janvier et le mois d'avril 1982.

3. Commission guatémaltèque des droits de l'homme, 100 jours de massacres, de génocide et de terreur au Guatemala, Mexico, 1er juillet 1982. Ce document dresse un bilan général des 100 premiers jours du régime du Général Ríos Montt et précise les allégations évoquées dans le titre.

4. Commission guatémaltèque des droits de l'homme : tableaux statistiques mensuels (janvier-septembre 1982). Les tableaux font état de 1 634 meurtres commis pendant la période en question, 1 237 des victimes auraient été des paysans. Les zones les plus gravement touchées ont été la ville de Guatemala et les départements d'El Quiché, Chimaltenango, Alta Verapaz, Quetzaltenango et Escuintla (situés au centre, au nord et à l'ouest du pays). Le document contient également le texte des déclarations de 245 personnes qui auraient été blessées pour divers motifs entre janvier et septembre 1982, ainsi que les noms de 418 personnes qui ont disparu au cours de la même période. Les zones les plus gravement touchées ont été la ville de Guatemala et les départements de Chimaltenango, El Quiché, Alta Verapaz, San Marcos, Guatemala et Escuintla (situés au centre, au nord, à l'ouest et au sud du pays).

5. Commission internationale du Comité guatémaltèque pour la justice et la paix. Ce document, daté du 3 juillet 1982, est un rapport établi par une Commission indépendante d'enquête. Il contient des déclarations de témoins oculaires sur les massacres qui ont eu lieu entre le 15 et le 17 février 1982 à Santo Tomás (Ixedu) et qui sont attribués à l'armée (150 morts), le 19 février 1982 à Puente Xalbal de la Resurrección, également attribués à l'armée (10 morts), entre le 14 et le 16 mars 1982 à Cooperativa la Unión - Salva Reina (Ixcán), eux aussi attribués à l'armée (300 morts) et enfin le 19 juillet 1982 dans le village de San Francisco qui, selon les récits des réfugiés qui ont fui la région, a été rasé par l'armée.

Dans un autre rapport daté du 16 novembre 1982, la Commission internationale du Comité guatémaltèque pour la justice et la paix indique qu'un certain nombre de villages situés à proximité de Yalcastán, de Yaltojas et d'Aguacata (département de Huehuetenango) ont été rasés par l'armée le 19 juillet 1982.

6. Commission guatémaltèque des droits de l'homme : Bulletin international No 2. Le Bulletin signale que des massacres ont eu lieu en juin 1982 dans divers villages du district de Chimaltenango.

7. Commission guatémaltèque des droits de l'homme : Analyse de six mois de régime du Général Efraín Ríos Montt et situation des droits de l'homme dans la République du Guatemala, Madrid, 25 septembre 1982. Le rapport porte sur la situation des droits de l'homme au Guatemala, examinée à la lumière de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il rapporte également des informations selon lesquelles, le 19 juillet 1982, l'armée aurait rasé le village de San Francisco (municipalité de Neutín, dans le département de Huehuetenango, ainsi que des allégations de "génocide" de la population autochtone, et énumère les villages qui ont été rasés et les massacres qui ont eu lieu en juillet et août 1982.

8. Commission guatémaltèque des droits de l'homme : Guatemala : Rapport général, 1982. Il s'agit d'un document de 50 pages décrivant la situation des réfugiés guatémaltèques dans 12 camps du sud du Mexique où vivent environ 8 000 personnes. Le document décrit également les conséquences du coup militaire, les actes de répression et les offensives militaires.

9. Commission guatémaltèque des droits de l'homme, Los derechos políticos en Guatemala (les droits politiques au Guatemala), Madrid, novembre 1982. Il s'agit d'une analyse de la situation des droits politiques à la lumière de l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

10. Commission guatémaltèque des droits de l'homme, Algunos elementos de la situación del campesinado indígena en Guatemala (quelques données sur la situation du paysanat indigène au Guatemala), Ciudad, Guatemala, 25 novembre 1982. Ce document décrit les migrations actuelles des paysans guatémaltèques, contraints de se déplacer pour

trouver un emploi et fuir les opérations de contre-guerilla menées par l'armée. Il y est fait état de massacres collectifs d'hommes et de femmes, et de statistiques officielles selon lesquelles les déplacements à l'intérieur du pays auraient affecté au total 240 434 personnes pour lesquelles le gouvernement a demandé une aide du Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Il comporte aussi une documentation et établit la chronologie des événements en 1981 et 1982.

11. Commission guatémaltèque des droits de l'homme, La desaparición forzada o involuntaria de personas en Guatemala (les disparitions forcées ou involontaires de personnes au Guatemala), Madrid, mai 1982. Dans ce document, la Commission guatémaltèque des droits de l'homme fait une analyse critique du paragraphe 10 de l'article 23 du décret-loi No 24-82 du 28 avril 1982 (loi fondamentale du Gouvernement de la Junte militaire) qui autorise la mise en détention préventive sur ordonnance du pouvoir exécutif en tant que "mesure de sécurité". Passant ensuite aux disparitions qui se sont produites au Guatemala en 1982, elle en analyse les motifs, les modalités et le nombre, ainsi que certains cas typiques.
12. Conseil oecuménique des églises, communiqué du 19 octobre 1982. Selon ce communiqué, 5 000 Indiens ont été encerclés et menacés par les forces armées dans la municipalité de San Martín de Quilotepeque (département de Chimaltenango).
13. Americas Watch, Human Rights in Guatemala : No Neutrals Allowed (les droits de l'homme au Guatemala : neutralité interdite), New York, 23 novembre 1982. Il s'agit du rapport de quatre représentants de cette organisation qui ont effectué une mission d'enquête au Guatemala et dans le sud du Mexique. Selon ce document, de 2 600 à 8 000 paysans auraient été victimes d'opérations militaires menées entre mars et novembre 1982, de massacres perpétrés dans les zones rurales et d'assassinats politiques dans la ville de Guatemala. Ce document contient en outre une longue liste de cas présumés de violations des droits de l'homme, ainsi qu'une analyse de la législation en vigueur - qui implique comme préalable la suspension de la Constitution de 1965 - et notamment des dispositions régissant l'état de siège et le fonctionnement des tribunaux spéciaux.
14. Pax Romana, dans un document communiqué le 27 janvier 1983, présente la description d'un témoin oculaire selon lequel la situation au Guatemala est "hallucinante" et caractérisée par "le mépris systématique des droits de l'homme".
15. Johns Hopkins School for Advanced International Studies and the Washington Office on Latin America, Guatemala : Government Against the People (Guatemala : le gouvernement contre le peuple). Ce document de 36 pages rassemble des témoignages de personnes ayant été témoins des massacres de la population indienne qui ont eu lieu dans divers départements du Guatemala de mars à septembre 1982.
16. Pax Christi, Mouvement international catholique pour la paix, droits de l'homme, rapport de mission 3, Guatemala, Anvers, janvier 1982. Ce rapport rend compte de massacres de paysans, de cas de torture et de disparitions ainsi que des persécutions exercées contre l'église catholique du Guatemala.
17. Comité mexicain de solidarité avec le peuple guatémaltèque (CMSPC) : Informe sobre refugiados guatemaltecos en la frontera mexicana (rapport sur les réfugiés guatémaltèques à la frontière mexicaine), septembre 1982. Ce document établit la chronologie des événements qui se sont produits de mai à juillet 1982. Il comporte en annexe les déclarations de six réfugiés provenant du village de San Miguel, où l'armée aurait procédé à des massacres, et celles d'autres témoins oculaires concernant des événements analogues qui se seraient produits dans la municipalité de Nautilín (département de Huehuetenango).

18. Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des églises : rapport d'un groupe d'enquête sur le Guatemala. Ce document a été envoyé le 3 décembre 1982 au Directeur du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. Il rapporte les informations recueillies par des délégations ecclésiastiques affiliées à cette organisation non gouvernementale qui se sont rendues dans diverses régions du Guatemala en août et novembre 1982. Ils contiennent des renseignements détaillés sur l'incendie présumé, entre mars et mai 1982, de quelque 200 maisons dans divers villages, les massacres commis en octobre 1982 dans les villages de Santa Anita las Cancaas et San Martín Jilotepeque (département de Chimaltenango), Paxcabalché, et San José Poaquil (département de Chimaltenango) (entre mars et mai 1982) ainsi que les massacres perpétrés le 27 mars 1982 à la Hacienda Santa María, San José Poaquil, dans le département de Chimalchenango.
19. Survival International USA (SIUSA), Testimonies of refugees in Mexico (August 1982) and Report on the present situation of Indians in Guatemala, Washington, 10 novembre 1982 (témoignages de réfugiés au Mexique (août 1982) et rapport sur la situation actuelle des Indiens au Guatemala). Ce document rend compte de la mission qu'ont effectuée deux membres de l'organisation en question au Mexique en août et septembre 1982. Il reproduit les déclarations faites par 23 réfugiés guatémaltèques à propos de 23 incidents distincts, intéressant 18 communautés indiennes.
20. Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des églises : "Guatemala". Ce document de 361 pages, adressé le 21 janvier 1983 au Directeur du Centre pour les droits de l'homme, contient un rapport dans lequel le Comité guatémaltèque pour la justice et la paix analyse la législation en vigueur et formule un certain nombre d'accusations concernant des violations du droit à la vie, appuyées par des cartes et des tableaux statistiques portant sur la période s'achevant en septembre 1982. Le rapport traite aussi de la situation des réfugiés guatémaltèques, du régime pénitentiaire et de la situation des prisonniers politiques. Il comporte enfin un certain nombre de tables statistiques sur les disparitions forcées et involontaires jusqu'en septembre 1982 et signale la suspension du recours d'amparo.
21. Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques) dans une lettre adressée en décembre 1982 au Sous-Secrétaire général du Centre pour les droits de l'homme, appelle l'attention sur divers documents joints en annexe dans lesquels des témoins oculaires décrivent les massacres commis dans plusieurs villages : Trutuhil (département de Chimaltenango); Agua Fría, entre Rabinal et El Quiché; San Mateo (municipalité d'Ixtatén, département de Huehuetanango), région d'El Quiché, etc. Un certain nombre de violations présumées des droits de l'homme sont également mentionnées.